

RESPONSABLE DE LA GESTION DES DÉCHETS

La ou le responsable de la gestion des déchets participe à l'élaboration, met en œuvre et contrôle les projets et les opérations de gestion des déchets en régie ou délégués à des prestataires. Il est garant de l'évacuation et de la valorisation des déchets, en conformité avec les réglementations.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Organisation, optimisation et mise en œuvre des orientations et des projets de gestion des déchets
- Pilotage de la gestion des déchets

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les responsables de la gestion des déchets représentaient 1100 agents au 31 décembre 2012. Les responsables de gestion des déchets sont présents principalement dans les EPCI et les syndicats intercommunaux (90 %) et ce, du fait que le plus souvent, il s'agit du premier champ d'intervention technique mutualisé. Ils ont un rôle important de conseil, de veille et d'alerte auprès de la direction générale ou des élus, sur toutes les opérations dont ils ont la charge. Ils ont pour mission de proposer les modifications nécessaires liées à l'évolution de la réglementation ou des techniques.

ACCÈS

- > Formation initiale dans les domaines de l'environnement, dans la gestion et le traitement des déchets
- > Concours d'accès de la filière technique, catégorie A, cadres d'emplois des ingénieurs et ingénieures territoriaux ; catégorie B, cadres d'emploi des techniciens et techniciennes territoriaux

ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- le développement de nouvelles filières de collecte : valorisation, recyclage, réparation, réutilisation des déchets (création d'emplois qualifiés) en lien avec la croissance de la filière déchets et le secteur de l'économie sociale et solidaire ;
- l'enrichissement des fonctions de collecte, l'adaptation des services et des structures aux évolutions technologiques et réglementaires (recyclage, compostage, etc.), les nouveaux besoins des usagers et des agents : information, sécurité, hygiène, qualité, proximité, communication ;
- l'ouverture ou la restructuration de nouveaux sites de tri des déchets (création d'emplois qualifiés), en lien avec le développement de nouvelles filières déchets ;
- la certification qualité ou environnementale ;
- le développement des structures liées à l'économie sociale et solidaire (recycleries, ressourceries) ;
- la nécessité de réduire la production de déchets (prévention) ;
- la mise en place de comptabilité analytique, le développement de la prospective financière et des modes de financement (redevance incitative et progressive) ;

- les facteurs technologiques (géolocalisation, GPS, pesée embarquée, etc.).

Le cadre réglementaire du domaine de la propreté et des déchets est fortement marqué par les directives européennes et par un ensemble de mesures dont le plan de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (août 2015) prévoit, quant à elle, la réduction, le recyclage et la valorisation des déchets dans différents secteurs. La dépense gestion déchets pour les collectivités s'élève à environ 7 M€ avec une progression de 6 % par an. La gestion des déchets s'inscrit dans une logique globale d'optimisation des coûts et des modes de gestion. Les déchets tendent à devenir une ressource, dans un système de filière économique qui se structure, et qui s'intègre pleinement dans les préoccupations des collectivités en matière de politique environnementale et de développement durable.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Bien que la fiche métier corresponde à des cadres d'emplois de catégories A et B, il faut noter que près de la moitié des responsables de la gestion des déchets sont des agents de catégorie C. Cela indique sans doute que le secteur est encore en phase de structuration et de professionnalisation en regard des enjeux environnementaux.

• SCÉNARIO 1

La prise en compte croissante des problématiques de développement durable, d'environnement et de gestion des déchets et la montée en puissance de la compétence obligatoire s'accompagnent de la restructuration des équipements à partir de centres de pré-tri et de centres d'affinages, organisés en fonction des bassins de vie à l'échelle des nouvelles régions. Ce mouvement favorise un développement des emplois, il impacte les organisations et les modes de travail : structuration des services et des équipes de gestion des déchets, aménagements des horaires de collecte et d'accès aux déchetteries, amélioration des équipements. La tendance est à une professionnalisation renforcée sur ce métier. Si la priorité est mise sur les aspects de normalisation des déchetteries, de prévention des risques professionnels et de sécurité au travail, de relation avec les usagers dans une dimension de promotion des aspects de prévention et de recyclage des déchets, un autre enjeu réside dans la professionnalisation de l'encadrement.

• SCÉNARIO 2

Le développement de la filière déchets ne saurait masquer deux facteurs qui peuvent influencer sur les perspectives d'emploi dans ce domaine :

- d'une part, la pénibilité liée à ce domaine (station debout prolongée, travail par tout temps, manipulation de charges et de produits dangereux, horaires de travail d'amplitude variable, risques d'accident élevés...) est génératrice d'usure professionnelle qui nécessite fréquemment le reclassement des agents ;
- alors que les process de la filière déchets évoluent, que les plans nationaux et régionaux posent de nouvelles exigences en matière de collecte, de tri et de traitement des déchets, le domaine de la propreté et des déchets est au cœur d'enjeux financiers, techniques et humains. Ce domaine fait fréquemment l'objet d'études pour déterminer les modes de gestion les plus adaptés et les plus efficaces. Ainsi, des intercommunalités privilégient un mode de gestion en régie, mais d'autres font très souvent le choix d'externaliser ce domaine.

REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

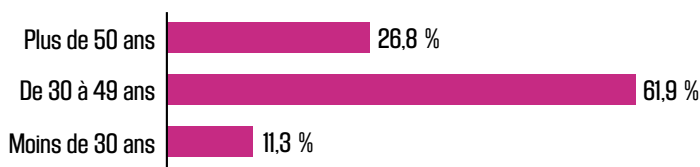
• EFFECTIFS AU 31/12/2012

1 100 agents

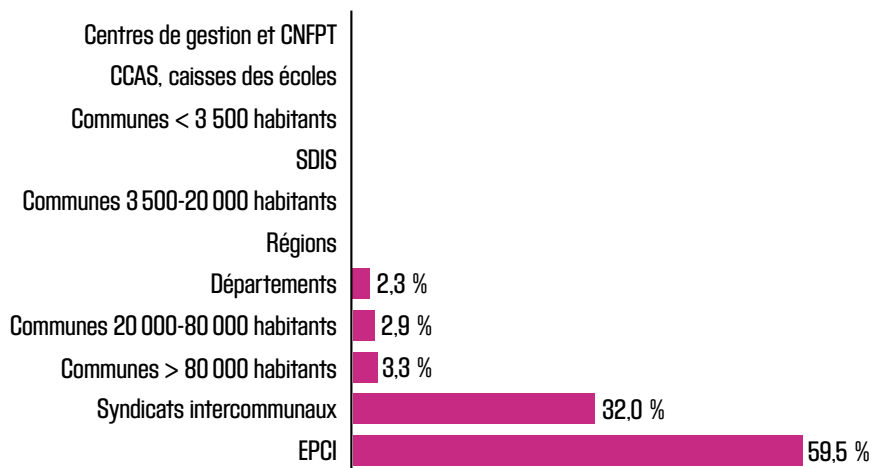
3,2 % d'agents à temps non complet

32,6 % de femmes

• STRUCTURE DES ÂGES



• RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



• STATUT

47,6 % d'agents de catégorie C

33,3 % de catégorie B

18,6 % de catégorie A

86,1 % d'agents titulaires

13,9 % d'agents non titulaires

• ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **42 ans**

Part des plus de 55 ans : **15,2 %**

• PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Propreté, collecte et gestion des déchets	900	81,8
Environnement	60	5,5
Autres services	140	12,7